WILLIS, L.— Taxe de 1881, montant à.....60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Désiré, Elmire, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'Ilet No. 657; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 57 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur de 120 pieds.

WOODBERRY, GEO. W.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Léonidas et Stephen Girard, désigné comme l'Ilet No. 3231, le dit ilet mesure 270 pieds de face sur 320 pieds de profondeur.

WOOD, JAS.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le bayou St. Jean, partie d'en bas, désigné comme lot No. 31, le dit lot No. 31 mesure 220 pieds de face au bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

WOOD, JAS.—Taxe de 1881, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par le bayou St. Jean, partie d'en bas, désigné comme lot No. 32, le dit lot No. 32 mesure 319 pieds de face au Bayou St. Jean sur 319 pieds de profondeur.

WOOD, JAMES—Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Mandeville, Soledad et Marais, désigné comme lot No. 1354 le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 120 pieds.

WYNN, ROBERT — Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bagatelle, Lot et Magistrat, désigné comme lot No. 33 le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds.

WYNN, ROBERT — Taxe de 1881, montant à.....15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Alexandre, Mathilde, Force et Vertu, désigné comme l'Ilet No. 1340; et mesure 341 pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur de 131 pieds.

WYNN, ROBERT—Taxe de 1881, montant à.....30c

Une moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Piété, Dégré, Soledelle et Josephine, désignés comme 4 lots de l'Ilet No. 885; et mesurent 120 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds.

WYNN, ROBERT — Taxe de 1881, montant à.....8c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Mathilde, Alexandre, Force et Magistrat, désigné comme un demi ilet de l'Ilet No. 1340 et mesure 341 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 118 pieds.

WYNN, R. ET DE PUYS.—Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Alexandre et Mathilde, désigné comme l'Ilet No 924.

WYNN, HENRY W.—Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Mandeville, Villeré, Espagne et Urquhart, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 514, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 90 pieds. Le dit ilet No. 10 forme l'encoignure des rues Mandeville et Villeré.

WOERSTER, J. H.—Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Franc, Lesseps, Charlton et Royale, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 130; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue France sur une profondeur de 115 pieds

WOLF, JOHN—Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Lafayette, Port et Robertson, désigné comme lot No. 648; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

WOODWORTH, E.— Taxe de 1881, montant à.....45c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Independence, Congrès, Claiborne et Prosper, désigné comme l'Ilet No. 788.

WORTHLING, SCC. WM.—Taxe de 1881, montant à.....3c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pologne, Lesseps, Célestine et Genie, désigné comme l'Ilet No. 897.

WOLF, M — Taxe de 1881, montant à.....3c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St. Antoine, Magatelle, Lot et Magistrat, désignés comme les lots Nos. 1343 le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds.

WYNN, ROBERT — Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Union, Génie et Libérale, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 1066; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ESPINOSA, SUC. MME.—Taxe de 1881, montant à.....$3 00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Barthelemy, Mazant, Bourgogne et Remparts, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'Ilet No. 1292; les dits lots mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 120 pieds.

HOLLAND, JOHN H.—Taxe de 1881, montant à.....$7 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Esplanade, Dauphine, Derbigny et Bordeaux, désigné comme l'Ilet No. 341; et mesure 341 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 131 pieds.

WYNN, ROBERT—Taxe de 1881, montant à.....30c

Une moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Piété, Dégré, Soledelle et Josephine, désignés comme 4 lots de l'Ilet No. 885; et mesurent 120 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds.

ZENON, HILAIRE.—Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Lesseps et Espérance, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 1506; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 100 pieds.

ZENON, OZAMA.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Génie et Libérale, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 1066; le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

ZINGER, J. F.— Taxe de 1881, montant à.....$9 90

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Espagne, Washington et Montparte, désigné comme lot No. 14 de l'Ilet No. 883; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds.

ZINGER, JACOB F.— Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Soledelle et Josephine, désigné comme lot No. 14 de l'Ilet No. 883; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds.

ZOUADY, JACOB—Taxe de 1881, montant à.....$9 70

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Génie et Libérale, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 1066; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, SECOND DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

DAVIDSON, J. ET J. C.— Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Génie et Libérale, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 1066; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 125 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 5ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

SHARMAS, LYDIA—Taxe de 1881, montant à.....$c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Human 1st. Delory, Trison et Bienfaits, désigné comme lot No. 2 de l'Ilet No. 2046; le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Humaine sur une profondeur de 100 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES —PAROISSE D'ORLEANS, SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 12ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

DIXON, DANIEL—Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Antoine, Antonia, Force et Verte, désigné comme lot No. — de l'Ilet No. 1205; le dit lot No. — mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

DIDIER, GASPAR—Taxe de 1881, montant à.....$5 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lepage, Washington, Broad et Septième, désigné comme le lot No. 13 de l'Ilet No. 1529; le dit lot No. 13 mesure 64 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de 190 pieds.

DIDIER, GASPAR—Taxe de 1881, montant à.....45c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Célestine et Génie, désignés comme trois lots de l'Ilet No. 1078.

DILLON, CHRISTOPHER—Taxe de 1881, montant à.....$6 00

Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Maurepas et Foster, désigné comme un triangle de l'Ilet No. 1562; le dit triangle mesure 60 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 85 et 117 pieds.

DIERKER, A.—Taxe de 1881, montant à.....90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Josephine, Marigny, Mandeville et Soledelle, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 883; le dit lot No. 10 mesure 60 pieds de face à la rue Josephine sur 120 pieds de profondeur.

DILLY, JNO.—Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Génie et Libérale, désigné comme lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 111 pieds.

DUCHEMIN, E.— Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées et Esplanade, désignés comme lots Nos. 8 à 10 de l'Ilet No. 1024; les dits lots Nos. 8 à 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 111 pieds, les dits lots Nos. 8 à 10 forment l'encoignure des rues Marigny et Génie.

DILLY, JNO.—Taxe de 1881, montant à.....$4 20

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Génie, Champs-Elysées, Célestine et Marigny, désignés comme lots Nos. 12 à 16 de l'Ilet No. 1024; les lots Nos. 12 mesure 31 pieds de face à la rue Génie sur une profondeur de 129 pieds; les dits lots Nos. 13 à 16 mesurent 127 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de 111 pieds.

DROZE, CLAUS—Taxe de 1881 montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme un lot de l'Ilet No. 1207; le dit lot No. — mesure 128 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

DROZE, CLAUS — Taxe de 1881, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme lot No. 1207 ledit lot No. — mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 126 pieds.

DOM. VVE WM.— Taxe de 1881, montant à.....$4 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Union, Français et le Canal Marigny et la rue Duels, désigné comme l'Ilet 1367.

DONELLY, PAT — Taxe, de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St. Claude Washington, Musique et Marigny, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 1024; le dit lot No. 10 mesure 43 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 105 pieds.

DROUET, MLLE ANTONIA — Taxe de 1881, montant à.....30c

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Villeré et Robertson désigné comme lot No. 2½ A de l'Ilet No. 617, le dit lot No. 2½ A mesure 31 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 111 pieds de profondeur.

DROUET, MLLE ANTONIA — Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Villeré, Marigny, Champs Elysees et Robertson, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 617; le dit lot No. 16 mesure 62 pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de 160 pieds.

DORDAL, CECILE — Taxe de 1881, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Villeré, Marigny, Champs Elysees et Robertson, désigné comme lot No. 16 de l'Ilet No. 617; le dit lot No. 16 mesure 62 pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de 160 pieds.

DOLL, MARHARD.— Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues St. Claude, Desiré Peste et Remparts désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No. 99; le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 131 pieds.

DOLL, HENRY.— Taxe de 1881, montant à.....50c

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Union, Français et Marigny et la rue Duels, désigné comme l'Ilet No. 1367.

DOMINIQUE, E.— Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Champs-Elysées, Gentilly, les rues Marigny, Mandeville, Pélopidas et Livingston désigné comme l'Ilet No. 2891.

DUCHMAN, CHAS.— Taxe de 1881, montant à.....$4 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, St. Claude et Marais, désignés comme lots Nos. 18 et 19 mesurant 62 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 116 pieds.

DURAND, MME E.— Taxe de 1881, montant à.....3c

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Barthelemy, Jeanne Libertat et Forte désignés comme 11 lots de l'Ilet No. 1148.

DUPLESSIS, MLLE EUGENIE—Taxe de 1881, montant à.....$1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Robert, St. Antoine Antonia et Marigny, désigné comme lot No. 14 de l'Ilet No. 14 mesure 16 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 100 pieds.

DUPLESSIS, MLLE EUGENIE—Taxe de 1881, montant à.....$1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme lot No. 1207; le dit lot No. — mesure 128 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

DUPLESSIS, MLLE EUGENIE—Taxe de 1881, montant à.....$1 50

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme lot No. 1207; le dit lot No. — mesure 128 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

DUBUCLET, P. F.— Taxe de 1881, montant à.....

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Union, Gentilly, Pelopidas et Livingston désigné comme l'Ilet No. 2891.

DUCHMAN, CHAS.— Taxe de 1881, montant à.....$4 20

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Port, St. Ferdinand, St. Claude et Marais, désignés comme lots Nos. 18 et 19 mesurant 62 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 116 pieds.

DUCOUDREAUX, JNO.— Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme lot No. 1207; le dit lot No. — mesure 128 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

DUCOUDREAUX, JNO.— Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désigné comme lot No. 1207; le dit lot No. — mesure 128 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

DUCLOS, JNO.— Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Champs-Elysées, Marigny, Villere et Robertson désigné comme lot No. 2½ A de l'Ilet No. 617, le dit lot No. 2½ A mesure 31 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 111 pieds de profondeur.

DUCLOS, LUCIEN— Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Flood, Delaronde propriété Saulet et Chartres, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 1 mesure 42 pieds de face à la rue Flood sur 130 pieds de profondeur; forme l'encoignure des rues Flood et Delaronde.

DUFFY, SUC. FARNEY— Taxe de 1881, montant à.....

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Pauline, Independence, Prosper et Congrès, désigné comme lot No. 288, le dit lot No. — mesure 32 pieds de face à la rue Congrès sur une profondeur de 125 pieds, le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Congrès et Bourgogne.

DUMOUSSEAU, LOUIS P.— Taxe de 1881, montant à.....$2 40

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Congrès, Bourgogne, Independence et Remparts, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 288, le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Congrès sur une profondeur de 52 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Congrès et Bourgogne.

DUMOUSSEAU, LOUIS P.— Taxe de 1881, montant à.....15c

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désignée comme lot No. 1207 ledit lot No. — mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 126 pieds.

DUMOUSSEAU, LOUIS P.— Taxe de 1881, montant à.....15c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Force et Verte, désignée comme lot No. 1207 ledit lot No. — mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 126 pieds.

DUEL, MME JULES— Taxe de 1881, montant à.....60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borne par les rues Franklin, Force et Verte, désigné comme l'Ilet No. 1217.

DUCONGE, E. J.— Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Ramparts, Barthélemy, Jeanne et St. Claude désigné comme lot No. 2 de l'Ilet No. 654 le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Ramparts sur une profondeur de 120 pieds.

DUCOUDREAUX, JOS.— Taxe de 1881, montant à.....$3 60

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Champs-Elysées Marigny, Villere et Robertson désigné comme lot No. 2½ A de l'Ilet No. 617, le dit lot No. 2½ A mesure 31 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 111 pieds de profondeur.

DUCLOS, LUCIEN— Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Flood, Delaronde propriété Saulet et Chartres, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 1 mesure 42 pieds de face à la rue Flood sur 130 pieds de profondeur; forme l'encoignure des rues Flood et Delaronde.

DUBERRY, PIERRE— Taxe de 1881, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Union, Français Urquart et Villere de Marigny, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 127 pieds de profondeur

DUBUISSON, A.— Taxe de 1881, montant à.....$2 10

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borne par les rues Marigny, Frederick et Bagatelle, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No. 7 mesure 31 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 111 pieds